

Actualités

Valérie FAURE

LA LOI SUR LA LAÏCITÉ AU JO

A la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2004, selon le nouvel article L. 141-5-1 du Code de l'Éducation, « dans les écoles, les collèges et lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » sera « interdit ».

Le texte de loi (n° 2004-228 du 15 mars 2004), définitivement adopté par le parlement, après un ultime vote du Sénat, le 3 mars dernier, par 276 voix pour et 20 contre, est en effet paru au journal officiel du 17 mars dernier.

La concertation se poursuit à présent sur la rédaction de la circulaire d'application qui devrait être présentée au début du mois de mai au CSE, pour une publication prévue fin mai. Luc Ferry a ainsi commencé à recevoir les représentants des différentes communautés religieuses, les syndicats enseignants ainsi que des représentants de l'institution scolaire et des parents d'élèves. Le SNPDEN a lui été reçu le 15 mars dernier (cf. lire page 16).

Selon les informations communiquées par le Cabinet, la circulaire ne devrait pas détailler les signes interdits ou autorisés mais devrait cependant « tracer une ligne de partage entre ce qui est considéré comme ostensible et ce qui est considéré comme discret ». Le texte devrait notamment apporter des précisions quant aux modalités formelles du dialogue préalable.

LE « GUIDE RÉPUBLICAIN » ENFIN PARU

Suffisait-il donc que Luc Ferry lise le dernier *Direction* dans lequel nous évoquions

le retard pris dans la parution du guide républicain pour que celui-ci paraisse enfin, après une sortie annoncée depuis plus d'un an déjà et maintes fois reportée!

Présenté en Conseil des ministres le 10 mars dernier, ce guide, dont les principaux éléments sont à présent en ligne sur le site du ministère (www.education.gouv.fr/actu/2004/guide_republicain.htm), devrait être tiré à 300 000 exemplaires pour une diffusion au sein des établissements scolaires prévue en mai 2004, accompagnée d'une mise en vente en librairie.

Titre « *L'idée républicaine aujourd'hui* », le document qui veut être un outil pédagogique à l'usage des équipes éducatives pour les aider à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les dérives communautaires est composé de quatre parties : un « abécédaire républicain présentant des concepts clés rédigés par 29 personnalités pour faire comprendre l'idée républicaine aux élèves, une chronologie des grands événements fondateurs de la notion républicaine en France suivie de textes juridiques, une anthologie de textes pour travailler en classe et renouveler l'éducation civique et une filmographie d'œuvres susceptibles de toucher et de faire réfléchir concrètement les élèves.



Ce guide devrait être complété ultérieurement par un livret de prévention et d'action, constitué de fiches pratiques comportant des récits d'expériences de terrain de personnels confrontés à des faits de vio-

lence antisémite ou raciste, qui sera diffusé auprès des chefs d'établissement pour accompagner la circulaire d'application de la loi encadrant le port de signes religieux ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. La mise en ligne de ce livret complémentaire sera effective au mois de mai et les lecteurs pourront en valider les approches mais aussi les critiquer.

Selon les chiffres communiqués par le ministère, 5 à 6 % des établissements scolaires seraient concernés par des incidents intercommunautaires.

UNE MOBILISATION « INDISPENSABLE » MAIS « DIFFICILE »

C'est en ces termes que les quatre principales fédérations de l'Éducation nationale qualifiaient la 1^{re} journée d'action unitaire organisée depuis le mouvement du printemps dernier.

Et, finalement, les personnels de l'Éducation y ont répondu par dizaines de milliers à travers toute la France -15 000 personnes sur le pavé parisien - pour dénoncer les suppressions massives de postes d'enseignants, les réductions de postes aux concours, les restrictions budgétaires ou encore les effets de la décentralisation...

Les syndicats, qui ont évalué le taux global de grévistes à plus de 40 % (entre 15 et 29 %, selon les catégories, pour le Ministère), se sont félicités d'un tel succès, témoignant d'un retour de « la mobilisation enseignante ».

Les personnels de la recherche, toujours aussi déterminés face aux gels de crédits et aux mesures accélérant la précarisation de leur statut, s'étaient également joints au mouvement.

Compte tenu de la mobilisation pour cette journée du 12 mars et, alors que les journées du 18 et du 19 mars ont montré une amplification du mouve-

ment dans la recherche et chez les étudiants, l'intersyndicale de l'Éducation (UNSA-Éducation, FEREC-CGT, FSU, SGEN-CFDT) a décidé du principe d'une nouvelle journée nationale d'action en mai, dont la date et les modalités seront arrêtées lors d'une réunion le 28 avril.

Dans un texte commun, elles ont ainsi « appelé les personnels à maintenir la pression et à poursuivre les actions engagées (...) » pour « exiger des réponses concrètes du gouvernement », qui, selon elles, « refuse toujours d'entendre les revendications, que ce soit en matière d'emploi, de précarité, de service public et de protection sociale ».

Pour l'heure, aucun appel à la grève n'a été formulé mais il n'est pas exclu!



ACTIONS FORTES DES PERSONNELS DE DIRECTION

« *Proviseurs et principaux: rien ne va plus!* », « *Le ras le bol des chefs d'établissement* », « *Les cadres en grève contre le pilotage à vue* », « *Les personnels de direction veulent des choix clairs* »...

... voici quelques exemples de titres d'articles de presse qui commencent à fleurir dans les colonnes des quotidiens régionaux, en échos au mouvement de grèves administratives entamées par les chefs d'établissement dans certaines académies, pour protester contre le manque de moyens et dénoncer les effets catastrophiques de la politique budgétaire du gouvernement.

La situation est telle qu'à Nice, par exemple, la grève administrative engagée par le SNPDEN le 9 février pour protester contre « le retard en personnels » dont souffre cette académie, a été rejointe par un appel à la grève du syndicat A & I. Le secrétaire académique du SNPDEN Nice, Joël Olive, chiffre les manques, par rapport à la moyenne nationale, à 600 enseignants, 1 200 postes en personnels non-enseignants et 55 personnels de direction, et l'argument avancé par le ministère pour justifier la baisse des moyens par un rééquilibrage entre les académies du Nord et du Sud relève, selon lui, de « l'imposture » puisque le budget 2004 n'offre à l'académie que 80 postes d'enseignants et l'ampute de 22 postes administratifs.

Drôle de rééquilibrage ! D'autant qu'au Nord, on critique également cette politique budgétaire. « Si seulement les suppressions de postes correspondaient à une logique. Mais on est dans la gestion à courte vue... » déclare Philippe Tournier, Proviseur du Lycée Guy Mollet d'Arras et secrétaire général adjoint du syndicat, tout en dénonçant « l'absence de courage politique qui amène le ministère à rejeter sur les établissements la gestion de la pénurie ». Et d'ajouter, « soit il y a des obligations nationales à respecter et on nous donne les moyens, soit il n'y en a pas, mais qu'on nous le dise ! Ce n'est pas à nous de supprimer des enseignements obligatoires » (Libération du 19 mars 2004)

Dans bon nombre d'académies, les ajustements et les réductions horaires annoncés pour la rentrée 2004 font ainsi sortir les chefs d'établissement de leur réserve. De Lille à Nice, de Rennes à Paris, en passant par Besançon, Nancy... c'est la même rengaine, il faut composer avec moins de moyens, sans plus aucune souplesse de gestion, et en supprimant des options facultatives, qui au demeurant ne suffiront sans doute pas dans certains cas à régler les problèmes ! Et, aujourd'hui plus que jamais, la métaphore de Marie-Ange Henry, secrétaire académique du SNPDEN Paris, reprise en janvier par le journal Libération, prend tout son sens : « Jusque là on pouvait tailler dans le gras, maintenant, on nous demande d'attaquer le muscle... voire l'os » !

LES PROPOS DE FERRY DE PLUS EN PLUS CONTESTÉS

« Le ministère de l'Éducation nationale répand l'idée que le second degré perdrait 100 000 élèves à la rentrée prochaine et qu'il y aurait 3 000 enseignants payés à ne rien faire. Ces chiffres sont malveillants et fantaisistes », estime le SNES-FSU dans un communiqué en date du 18 mars dernier, alors que les prévisions nationales d'effectifs émanant d'une note de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective indique que la baisse du nombre d'élèves dans le second degré public sera aux alentours de 25 000 élèves. Quant aux 3 000 professeurs « en surnombre », là encore il juge le chiffre excessif car il correspondrait selon lui à « des enseignants qui ne peuvent plus enseigner leur discipline précisément parce qu'on ferme des options et des sections (...) »

De son côté, le syndicat des enseignants d'éducation physique (SNEP) conteste aussi le chiffre avancé par le ministre de 160 professeurs de sport qui ne seraient pas utilisés. « Le pseudo surplus de professeurs est en fait artificiellement créé par les choix opérés par l'administration dans le cadre d'un budget insuffisant », a-t-il estimé dans un communiqué. « Et si excédent il y a, monsieur Ferry, pourquoi ne pas l'utiliser pour améliorer l'enseignement en dédoublant certains cours, en particulier lorsque se posent des questions de sécurité ? » demande-t-il.

BAISSE SENSIBLE DE LA VIOLENCE SCOLAIRE

Selon une étude du Ministère de l'Éducation nationale*, le nombre d'actes de violence recensés en 2002-2003 dans les établissements scolaires par le logiciel SIGNA a reculé de 10 % par rapport à l'an passé, avec 72 057 signalements, dont la moitié est constituée par les violences physiques sans arme

(29,1 %) et les insultes ou menaces graves (23 %), le 3^e acte le plus fréquemment recensé étant le vol (10,9 %).

La fin du premier trimestre reste la période la plus difficile et les violences perpétrées le sont à plus de 40 % dans la cour de récréation ou en classe et un peu plus d'un acte sur 10 a lieu dans les espaces de circulation.

Dans le premier degré, avec moins d'un incident pour mille élèves sur l'année, « la violence est quantitativement sans commune mesure avec celle observée dans le second degré, soit un peu plus de 2 incidents pour 100 élèves ». Cependant, compte tenu du nombre d'élèves scolarisés, ce sont les lycées professionnels qui apparaissent les plus exposés, suivis des collèges puis des LEGT.

Les élèves sont auteurs de ces actes à 80 %, 12 % sont commis par des inconnus, environ 5 % par des personnes étrangères à l'établissement et 1,5 % par des familles d'élèves.

Quant aux victimes, la note de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective relève que si « les élèves constituent environ la moitié des victimes d'incidents, ils apparaissent sensiblement moins exposés que les enseignants (victimes d'un acte sur 6), et surtout que les personnels de direction » (1 735 incidents soit 13,5 % de l'effectif total des personnels de direction). « Ces derniers sont surtout victimes de violences verbales, dans 65 % des cas, les violences physiques à leur encontre restant limitées, 140 actes de ce type au cours de l'année ce qui, rapporté au nombre total de personnels de direction, représente cependant un ratio de 1 % ». Le document souligne également que « les personnels de direction sont logiquement fortement exposés à une violence venue de l'extérieur de l'établissement, puisque 40 % des actes dont ils sont victimes sont le fait de familles d'élèves, de personnes extérieures à l'établissement ou d'inconnus ».

D'après les remontées du terrain, le SNPDEN confirme que la profession est effectivement de plus en plus exposée à cette violence scolaire ; en témoigne l'augmentation d'affaires judiciaires dans lesquelles il s'est porté civile, notamment dans l'académie d'Aix-Marseille.

* Note d'information DEP n° 04.4 février 2004 : <http://trf.education.gouv.fr/edutel/dpd/ni0404.pdf>

NOUVEAU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

Le décret interministériel relatif au contrôle de l'assiduité scolaire (n° 2004-162 du 19 février 2004) a été publié au Journal Officiel du 20 février dernier. Il propose un dispositif axé sur un contrôle beaucoup plus rapide de l'assiduité et privilégiant le dialogue et la responsabilisation des familles plus que la sanction.

Ce nouveau dispositif s'organise de la manière suivante : le chef d'établissement ou le directeur d'école prend immédiatement contact avec les parents de l'élève qui n'est pas régulièrement présent afin d'établir un dialogue pour un retour à une assiduité scolaire normale ; si le dialogue avec la famille est rompu ou s'avère inefficace, le dossier est alors transmis à l'inspecteur d'académie qui peut, en particulier, inviter la famille à suivre, si elle l'accepte, un module de soutien à la responsabilité parentale. Si, en dépit de l'ensemble des mesures prises, l'assiduité scolaire de l'élève n'est pas restaurée, le procureur de la République pourra être saisi, les parents encourant en ce cas une amende d'un montant maximal de 750 euros (contravention de 4^e classe qui ne doit intervenir qu'en ultime recours). Par ailleurs, une commission de suivi de l'assiduité scolaire, installée dans chaque département, permet de mobiliser sous l'autorité du préfet, au côté de l'Éducation nationale, tous les partenaires concernés au niveau local par la lutte contre l'absentéisme scolaire. Quant à l'ancien dispositif qui était fondé sur la suppression ou la suspension des allocations familiales, il a été supprimé par la loi du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance.

L'ÉTAT RAPPELÉ À SON DEVOIR

Alors qu'un décret menace les parents coupables de ne pas envoyer leurs enfants régulièrement à l'école d'une amende de

750 euros, l'État vient lui de se faire rappeler à l'ordre par le tribunal administratif de Versailles parce qu'il n'avait pas assuré, en raison de l'absence de plusieurs professeurs non remplacés au cours de l'année scolaire 2000-2001, l'intégralité des enseignements des matières inscrites au programme.

Estimant que « la mission d'intérêt général d'enseignement » confiée au ministère lui impose « l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires inscrites au programme » et considérant « le manquement à cette obligation comme constitutif d'une faute de nature à engager la responsabilité de l'État », le tribunal administratif, dans son jugement du 3 novembre, a ainsi condamné l'État à verser à 11 parents d'élèves d'un collège de l'Essonne des indemnités de 150 à 450 €, selon le volume d'heures de cours non dispensées.

Du côté du ministère, on s'est bien gardé de faire appel de cette décision; il faut dire que ce dernier avait déjà été jugé responsable dans une affaire similaire en 1988 par le TA de Lyon, et que son recours avait été vain.

Une décision plutôt inconfortable et embarrassante pour l'Éducation nationale car si cette jurisprudence sert d'exemple aux parents d'élèves mécontents confrontés au même problème, le Ministère a quelques soucis à se faire!

La PEEP en a profité pour rappeler qu'elle a depuis longtemps dénoncé ce problème récurrent à l'Éducation nationale du non-remplacement des professeurs absents et signale qu'« un rapport de l'inspection générale chiffre la perte d'heures de cours à 3 semaines par an, en moyenne, dans le secondaire ».

Dans certaines académies d'ailleurs, comme à Toulouse, ce jugement aurait déjà fait des émules, les parents d'élèves s'en servant comme moyen de pression pour obtenir le maintien d'un enseignant remplaçant jusqu'à la fin de l'année. La FCPE aurait d'ailleurs transmis l'information à tous ses adhérents de l'académie, accompagnée de la marche à suivre pour un éventuel dépôt de plainte auprès du tribunal administratif.

Ces menaces suffiront-elles à convaincre le ministère de résoudre une bonne fois pour toutes ce problème qui parasite le bon fonctionnement des établissements scolaires, et surtout pénalise fortement les élèves ?

LUC FERRY AU SECOURS DU LOGEMENT ÉTUDIANT

Cela fait bien longtemps qu'un projet du ministre de l'Éducation nationale n'avait pas fait une telle unanimité... il faut dire que l'annonce est alléchante : construction de 50 000 nouvelles chambres universitaires et rénovation de 70 000 autres d'ici 10 ans, soit un coût total annuel de l'opération de 265 millions d'euros, qui porterait ainsi le parc de logements à 200 000 d'ici 2014.

Voilà en substance les principales annonces de Luc Ferry, le 18 mars dernier, en faveur du logement étudiant. Ajoutons à cela d'autres propositions en perspective sur l'accompagnement social des étudiants telles que la confirmation de l'abrogation des décrets relatifs à la suppression des allocations logements pour les étudiants mariés ou encore la revalorisation des aides au logement pour les étudiants salariés...

Rien d'étonnant qu'avec de telles annonces, reprenant pour l'essentiel les conclusions du rapport du député Anciaux sur le sujet remis fin janvier, notre ministre recueille l'assentiment général des principales organisations étudiantes.

Cependant, présenté à quelques jours des élections régionales, ce plan de rénovation et de construction de nouveaux logements étudiants, n'a pas manqué non plus de susciter ironie, interrogations et méfiances quant à sa mise en œuvre effective. D'ailleurs, le vague absolu demeure sur les effets immédiats des mesures pour la rentrée prochaine.

« Une chose est d'annoncer, une autre est de faire ! » a tempéré le syndicat UNEF, alors que les autres organisations se placent elles aussi dans l'attente des réalisations concrètes.

Au moment où ces actualités sont bouclées, le ministre vient d'envoyer aux 4 principales organisations étudiantes (UNEF-UNI-FAGE-PDE) un « projet de texte d'orientation sur « l'accompagnement social des étudiants ». A suivre...

MIROIR, Ô MIROIR...!

Alors que l'heure du bilan du grand débat sur l'école approche - des dizaines de milliers de débats, auxquels aurait participé plus d'un million de personnes, se sont tenus partout en France - les premiers éléments d'une version encore partielle du « miroir du débat » ont été dévoilés par la presse début mars.



Ces premiers éléments témoignent ainsi d'une forte volonté d'un recentrage de l'Éducation Nationale sur les apprentissages fondamentaux, d'une meilleure protection de l'école par rapport à la société, et surtout, de la nécessité d'un assouplissement du principe du « collège unique ».

Et, bien qu'un relatif consensus se soit, semble-t-il, dégagé concernant la nécessité de « donner à tous les élèves un socle commun de connaissances et de compétences », les premières pistes annoncées font état cependant de nombreuses propositions remettant en cause le collège unique ou tout au moins proposant certains aménagements : diversification des parcours pour tenir compte des différences entre élèves, en fonction des « compétences » et des « appétences » constatées, création de structures communes à plusieurs collèges pour regrouper les élèves en difficulté, restauration d'un palier d'orientation en fin de 5^e, installation de passerelles efficaces permettant des réorientations à tous moments en classes de quatrième et de troisième...

Ce miroir du débat qui se veut être le reflet de l'ensemble des contributions (13 000 synthèses provenant des débats publics organisés en décembre et janvier, discussions sur les forums du site internet, contributions électroniques ou postales des individus et des organisations, résultats des enquêtes),

devrait être publié début avril et servir à l'élaboration du rapport final, dont la publication est prévue en septembre et à la suite duquel la Commission Thélot présentera ses recommandations pour l'École.

Miroir, ô miroir... dis moi ce qu'il va advenir du collège unique !

TROIS MINISTRES EN LUTTE CONTRE LE RACKET

Les ministres se succèdent..., et avec eux, leurs plans de lutte contre la violence scolaire ! Aujourd'hui, l'idée revient sur le devant de la scène, avec cette fois, en acteurs principaux, le trio Ferry, Darcos et Sarkozy, tous trois réunis le 17 mars dernier à l'occasion d'un point presse pour annoncer la mise en place d'un nouveau dispositif de lutte contre le racket à l'École ainsi que le lancement d'un protocole d'accord national de coopération entre les différents services de l'Éducation Nationale et de la Police.

D'ici un mois donc, 50 établissements, les plus touchés par le racket, mettront en œuvre une série de mesures élaborées par les chefs d'établissement avec les services de police et de gendarmerie. Des mesures qui, si elles se révèlent efficaces, pourront être généralisées au niveau national à la rentrée prochaine.

Concernant le protocole d'accord qui entrera en vigueur à la rentrée 2004, il supposera une coopération renforcée entre les IEN, les chefs d'établissement et les directeurs départementaux de la sécurité publique et de la gendarmerie et portera aussi bien sur la lutte contre le racket, que sur le trafic de drogue ou les violences racistes et antisémites.

Par ailleurs, lors de cette conférence de presse, Luc Ferry a déclaré « soutenir la philosophie de l'avant-projet de loi de Nicolas Sarkozy sur la prévention de la délinquance et les grandes lignes qui concernent l'Éducation nationale », au moment même où éducateurs, médecins et assistantes sociales manifestaient contre le

texte (cf. position du SNPDEN sur le sujet p 24). Il a même ajouté qu'il « *accueillait avec joie les propositions de Mr Sarkozy, qui sont des propositions d'aide...* », tout en n'écartant pas l'éventualité d'une présence policière permanente dans les établissements scolaires ! Des propos qui surprennent quand on se remémore les récents couacs concernant la mise en place, finalement abandonnée, d'un policier à demeure dans un établissement de la région parisienne, et sur l'installation d'un correspondant absentéisme (cf. Actualités 116 page 12).

Sans compter les statistiques divergentes des deux ministères sur le sujet qui les préoccupe aujourd'hui : le racket à l'école, qui selon le ministère de l'intérieur connaîtrait une hausse de 77 % alors que le logiciel SIGNA du ministère aurait lui enregistré une augmentation de seulement 10 % pour la même période. Chercher l'erreur !

L'UNSA SATISFAITE DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles pour les personnels ATOSS du 9 mars dernier ont enregistré des résultats globaux plutôt satisfaisants pour les syndicats de l'UNSA.

Ainsi, le syndicat A&I a-t-il conforté sa représentativité en conservant sa position de 1^{er} syndicat pour l'ensemble de la filière ASU, avec 48,60% des voix aux CAPN et 51,62% aux CAPA, des résultats lui permettant de creuser l'écart avec les autres syndicats.

Le Syndicat des médecins scolaires et universitaires (SNMSU) a lui aussi enregistré une victoire en confortant sa position de syndicat majoritaire dans la profession. Avec plus de 56 % des voix (largement devant le SNAMSPEN, 32 %, et le SMEDEN-FO, 11,5 %), il a ainsi progressé de 2 % et conserve 3 sièges sur 4 à la CAPN. Pour sa part, le SNIES (Infirmier(e)s et infirmiers éduca-

teurs de santé), maintient lui sa position aux environs de 30 %.

Chez les personnels TOS, le SNAEN (Agents de l'Éducation nationale) a obtenu plus de 28 % des suffrages (tous corps confondus), se plaçant juste derrière la CGT, quasiment à jeu égal. Il « demeure l'organisation la plus représentative de l'ensemble des corps chez les personnels TOS ». Le SNAEN (Assistants sociaux), reste le 2^e syndicat des assistants sociaux et conserve 1 siège à la CAPN.

L'UNSA Education s'est déclarée satisfaite des résultats obtenus qui conforte la position de la fédération dans le « monde éducatif ».

QUINZAINE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Pas d'école, pas d'avenir ! Soutenir l'éducation pour tous au Maroc ! Après l'Afghanistan en 2002 et le Sénégal en 2003, la Ligue de l'Enseignement a choisi de sensibiliser les enfants et les jeunes à la cause de l'éducation au Maroc, un pays qui derrière une façade touristique, compte aujourd'hui encore 10 millions d'analphabètes, soit un tiers de sa population, et représente ainsi l'un des taux d'analphabétisme les plus élevés du monde arabe.



La campagne, qui se déroulera du **3 au 16 mai prochain** dans tous les établissements scolaires de France, permettra la collecte de fonds (à travers la vente par les élèves de vignettes et les dons individuels de particuliers) pour alimenter des projets de soutien à l'éducation, dans le cadre d'un programme de trois ans coordonné par le partenaire de la Ligue de l'enseignement, Solidarité Laïque.

Outre cette collecte menée par les enseignants et les élèves, la Quinzaine de l'École publique doit aussi être considérée comme un temps fort de l'éducation à la solidarité internatio-

nale dans les établissements scolaires français, permettant aux enseignants de travailler avec leurs élèves sur les problématiques du développement : accès à l'éducation, rôle des femmes, de la société civile...

Pour plus d'informations : www.pasdecolepasdavenir-qep.org, www.solidarite-laïque.asso.fr, www.laligue.org

VOYAGE SUR LE NET

■ Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a annoncé début février la mise en service du site internet de l'Observatoire de la Fonction Publique territoriale : www.observatoire.cnfpt.fr. « Outil d'observation, d'analyse et de prospective », ce site a vocation, à terme, à recueillir, élaborer et restituer des informations sur les métiers et la formation du personnel des collectivités territoriales (Source : AEF du 2 février).

■ Début mars, un nouveau site internet de lutte contre les violences scolaires, www.violences-scolaires.com, a été lancé par le sénateur UMP de Seine-Saint-Denis, Christian Demuynck, auquel le Premier ministre a confié une mission sur ce thème. Conçu comme un outil de travail, ce site doit permettre de recueillir l'opinion et les expériences des professionnels de l'éducation, des élèves, des parents et des acteurs associatifs.

EN BREF...

► L'examen par les députés du projet de loi relatif aux responsabilités locales, rebaptisé projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales, dont le vote solennel devrait intervenir le 7 avril prochain, a été achevé le 5 mars dernier. Et, si un grand nombre d'amendements a été adopté, la plupart d'ordre rédactionnel, les députés ont cependant supprimé certains aménagements apportés au texte par les sénateurs. Ainsi en est-il de l'amendement Schosteck (pour lequel le SNPDEN avait demandé le retrait) qui prévoyait la suppression de l'établissement d'une

convention entre les établissements et leur collectivité de rattachant fixant les obligations de chaque partie. Les députés ont également supprimé l'article 67 bis relatif au transfert de la médecine scolaire aux départements,

► Nous ne sommes pas bons en anglais... nous le savons mais rien n'y change ! Une récente étude européenne conduite dans 7 pays démontre une nouvelle fois le mauvais niveau des élèves français en anglais. Leurs performances sont en 2002 nettement inférieures à celles des élèves des 6 autres pays, quel que soit le domaine de compétences et leurs compétences sont moins bonnes en 2002 qu'en 1996. Des résultats qui interrogent les méthodes d'enseignement de l'anglais en France. Cf. Note Evaluation DEP n°04.01 consultable sur ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/noteeval/eva0401.pdf

► Lors d'un entretien avec les représentants de l'association Diwan, Luc Ferry a proposé d'ouvrir de nouvelles discussions « pour préciser les conditions pédagogiques et juridiques qui seraient de nature à permettre d'ancrer le réseau des écoles Diwan au sein du service public d'Éducation Nationale, dans le respect des principes rappelés par le conseil d'Etat » en novembre 2002. Une première réunion devrait avoir lieu courant mars.

► Paris et Madrid se sont mis d'accord pour instaurer en France et en Espagne un baccalauréat franco-espagnol sur le modèle du baccalauréat franco-allemand Abibac, qui devrait être organisé pour la 1^{ère} fois en 2006.

► Le 10 mars dernier, Xavier Darcos a présenté « *Télévision, mode d'emploi* », un guide pédagogique sur l'éducation à la télévision pour aider les enseignants du secondaire à travailler en classe sur ce média et à apprendre aux élèves à lire le langage audiovisuel et à regarder intelligemment la télévision. Réalisé par le Scéren-CNDP et le Clemi, en partenariat avec France 5, cet ouvrage de 64 pages composé de références bibliographiques et d'exercices pédagogiques, sera disponible gratuitement dans tous les collèges et lycées.